

**Zeitschrift:** Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

**Herausgeber:** Société fribourgeoise d'éducation

**Band:** 35 (1906)

**Heft:** 1

**Rubrik:** La lutte contre l'alcoolisme

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 19.01.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

ART. 6. — *Partage des chemins de fer* mandchouriens. Le Japon acquiert la voie ferrée de Port-Arthur à Kouang-Tcheng, non loin de Kharbine; et l'embranchement de Ghirin. La Russie conserve la ligne qui, de l'ouest à l'est, va de Tzizikar à Kharbine et Vladivostok. Les deux nations feront garder leur partie par des troupes, mais s'engagent à ne pas s'en servir comme voies stratégiques.

ART. 9. — La Russie cède en toute souveraineté la *partie méridionale de l'île Sakhaline* (coupée au 50° de latitude). Obligation réciproque de ne pas établir de fortifications dans les détroits de Tarrakaï et de Lapérouse.

ART. 11. — Les Japonais ont tous *droits de pêcher* sur les côtes sibériennes des mers du Japon, d'Okhotsk et de Béring.

ART. 13. — La Russie remboursera les frais d'internement des prisonniers russes (au nombre de plus de 100,000) dans les îles du Japon.

(A suivre.)

F. ALEXIS-M. G.

---

## La lutte contre l'alcoolisme

---

La plaie hideuse de l'alcoolisme s'est tellement étendue que les hommes qui ont à cœur de défendre le bien social et le salut des âmes en sont avec raison effrayés. Quoique dans notre pays la consommation des boissons alcooliques soit certainement démesurée, on ne saurait dire si les ravages du mal y sont plus grands qu'ailleurs.

Pour combattre ce fléau redoutable, Mgr Savoy, protonotaire apostolique, a saisi tous les moyens en son pouvoir : la prédication, la presse, l'exemple, les conseils particuliers, avec une ardeur, une ténacité dignes, jusqu'ici du moins, d'un plus grand succès.

L'ouvrage qu'il vient de publier, *Les Trésors de la sainte Abstinence* <sup>1</sup>, est le fruit de dix-huit années de patientes recherches. Une lettre de Son Eminence le Cardinal Merry del Val, secrétaire d'Etat de Sa Sainteté, reproduite en tête du volume, loue la noble activité de l'auteur, qui travaille de toutes ses forces à « l'extermination de la plaie barbare et délétère de l'alcoolisme ». Le Souverain Pontife a vu avec une haute satisfaction comment Mgr Savoy « a recueilli, avec une rare érudition, des exemples éminemment pleins d'autorité »

<sup>1</sup> Un vol. in 8, de xv-518 pages, Fribourg, Librairie catholique.

pour démontrer, « d'une manière splendide », la thèse fondamentale de son ouvrage, à savoir les bienfaits humains et sur-naturels de la pratique de la vertu de l'abstinence.

Dans sa préface, l'auteur nous apprend qu'il avait d'abord commencé son livre pour les gens lettrés, mais « sur les conseils d'un homme de Dieu », il changea d'avis et écrivit « pour le peuple, pour les petits ». C'est peut-être cette raison qui a porté Mgr Savoy à diviser les *Trésors de la sainte Abstinence* en un grand nombre de chapitres, pouvant chacun fournir la matière d'une lecture quotidienne.

Pour établir sa thèse, l'auteur a accumulé les citations et les exemples tirés de la Sainte Ecriture, des Pères, des Docteurs de l'Eglise, de la vie des saints, des ouvrages médicaux, des revues, etc. La critique des textes et les moyens de preuve sont de valeur inégale. Mgr Savoy a voulu foncer sur l'alcoolisme, le redoutable ennemi, avec toutes les armes qu'il a trouvées sous sa main. Il a dégagé de son ouvrage trois conclusions qui, me semble-t-il, peuvent se résumer ainsi :

1<sup>o</sup> L'abstinence totale des boissons alcooliques (spiritueux) est vivement recommandée ;

2<sup>o</sup> Recommandée aussi est l'abstinence totale des boissons fermentées ;

3<sup>o</sup> Ceux qui ont des raisons de prendre des boissons fermentées, doivent en user avec la plus grande modération.

Les *Trésors de la sainte Abstinence* ont été gracieusement distribués, par l'intermédiaire de la Direction de l'Instruction publique, à toutes les écoles primaires et secondaires du canton. Les membres du corps enseignant qui ont le devoir de prémunir la jeune génération, par la parole et par l'exemple, contre les dangers de l'alcoolisme, pourront puiser dans l'ouvrage de Mgr Savoy des renseignements variés et de puissants motifs de persuasion.

L'auteur a reçu de Monseigneur l'Evêque de Lausanne et Genève la lettre suivante, que nous reproduisons d'après la *Semaine catholique* :

A Monseigneur J.-A. Savoy, protonotaire apostolique,  
directeur diocésain de la « Ligue de la Croix » contre l'alcoolisme,  
à Fribourg.

MONSEIGNEUR,

Nous sommes fait lire le volume que vous venez de publier, et que vous avez si justement intitulé : *Les Trésors de la sainte Abstinence*. Sous cette forme nouvelle d'une portée plus étendue et d'une efficacité plus grande, vous continuez avec le zèle le plus louable et le concours d'hommes dévoués et

éclairés, la lutte que vous avez entreprise, il y a vingt ans, contre le fléau de l'alcoolisme, qui exerce, hélas! dans notre pays, comme dans tant d'autres, de si funestes ravages à notre époque.

L'approbation et les encouragements que vous avez reçus du Saint-Père, au sujet de cette publication, Nous ont vivement réjoui; ils sont tout à la fois une récompense de vos efforts désintéressés et persévérants pour la cause de la tempérance chrétienne, et une confirmation autorisée de l'appui que Nous n'avons cessé de donner à votre Œuvre, en particulier dans nos réunions synodales annuelles.

Nous avons appris avec une réelle satisfaction que le Chef du Département de l'Instruction publique du canton de Fribourg a fait à votre volume le plus bienveillant accueil, et que, par ses soins et avec la sanction en quelque sorte de notre haut gouvernement, un exemplaire de votre ouvrage va être envoyé à tous les membres de l'enseignement primaire, secondaire et classique de ce canton. Tout nous fait espérer que cette mesure si digne d'éloges produira, sur la jeunesse de nos écoles et sur les élèves de nos établissements d'éducation, les résultats les plus consolants; car il est évident qu'il importe avant tout de prémunir, contre les dangers et le vice de l'alcoolisme, la génération qui grandit. Or, avec les membres du vénérable clergé, qui est mieux placé et mieux qualifié que nos dévoués professeurs, maîtres et maîtresses d'école pour accomplir ce travail?

En recommandant de tout cœur la lecture des *Trésors de la sainte Abstinence* aux familles et aux fidèles de notre diocèse, Nous sommes heureux, Monseigneur, de vous renouveler nos félicitations les plus sincères et l'assurance de notre affectueux dévouement en Notre-Seigneur.

† JOSEPH,  
*Evêque de Lausanne et Genève.*



## **Problèmes de calcul donnés aux examens de recrues EN AUTOMNE 1905**

### I

#### **Calcul oral**

##### *Ire Série.*

4. Un cultivateur vend deux génisses, l'une pour 390 fr. et l'autre pour 420 fr. Combien reçoit-il? — Rép. 810 fr.

3 On a reçu 180 fr. pour 25 quintaux de pommes de terre. Combien par quintal? = Rép. 7 fr. 20.